

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

5 juillet 2023

TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS RÉUNIONNAIS : PLACE À LA RÉGULARISATION DE VOS COTISATIONS SOCIALES PERSONNELLES OBLIGATOIRES !

Travailleur Indépendant, vous venez de déclarer vos revenus 2022 à l'administration fiscale, et vous souhaitez mieux comprendre votre notification de régularisation de cotisations sociales de l'URSSAF CGSS Réunion ?

Grâce à la déclaration de revenus sociale et fiscale unifiée, les travailleurs indépendants reçoivent un document récapitulatif appelé « Notification de régularisation de cotisations », celui-ci comporte :

- Le montant des prochaines échéances de paiement
- Le détail des cotisations 2022 et 2023
- Le montant de l'éventuel remboursement en leur faveur.

Vous souhaitez avoir plus d'informations sur ce document ?

La CGSS de la Réunion organise une conférence en ligne d'une trentaine de minutes, le jeudi 20 juillet 2023 de 11h, inscrivez-vous : [cliquez ici](#).

Vous pourrez échanger avec nos experts.

L'URSSAF propose également un mini-site informatif www.urssaf.fr/maregulti vous permettant de savoir où trouver les informations clés.

Retrouvez toutes ces informations en vidéo sur notre chaîne YouTube :

<https://youtu.be/Uxa8mmCZDds>



Tout comprendre sur la régularisation de vos cotisations suite à votre déclaration de revenus !



#LaSécuLéLa



PRÉSENTATION

LA CGSS REUNION

Organisme central de protection sociale à la Réunion, elle a en charge :

- L'Assurance Maladie qui délivre les prestations maladie, maternité, invalidité, décès
- L'Assurance Retraite qui informe et conseille les assurés sur la gestion de carrières et le passage à la retraite
- Le Recouvrement qui assure la collecte des cotisations et des contributions sociales
- L'Action Sanitaire et Sociale qui accompagne les assurés fragilisés par un problème de santé ou une perte d'autonomie
- La Protection sociale agricole qui couvre la population salariée et non-salariée agricole
- La Prévention des Risques Professionnels qui allie de manière indissociable le conseil, la formation, le contrôle sur les risques professionnels en entreprise.

Conseiller, accompagner, recouvrer, payer avec justesse à la bonne personne.

Quelques repères chiffrés

CGSS

919 392 assurés

87 818 cotisants

1 082 créations d'entreprises dont

72 % de travailleurs indépendants

116 804 retraités

(Extrait chiffres clés 2022 de la CGSS)

CONTACT PRESSE :

CGSS REUNION : David JOURLIN - 0262 40 33 03 - 0692 02 21 86 - media@cgss.re